

Département
de l'Aube

VILLE
DE
BAR- SUR-AUBE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2019**

Le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni le 9 avril 2019 à 19h00 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Philippe BORDE, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 3 avril 2019.

Effectif légal : 29.

Membres en exercice : 29. Membres présents : 20. Membres absents : 9 dont 8 ont donné pouvoir. Nombre de votants : 28.

Secrétaire de séance : Mme JOURDAN Anne-Laure.

Etaients présents les élus suivants :

M. BORDE Philippe, Maire, Mme GRANGIER Françoise, Mme BOCQUET Evelyne, M. RENARD Régis, VOILLEQUIN Serge, Mme MOLDEREZ Nathalie, M. MAITRE Pierre Frédéric, adjoints,

Mme DE BODT Janine, M. NANCEY Jean-Pierre , Mme BAUDIN Claudine, M. GAUTHIER Dominique, M. JOURDAN Christophe, Mme ROY-DECHANET Marie-José, Mme JOURDAN Anne-Laure, Mme DURET Francine, Mme AUGUSTE Claudette, M. HUGUET Patrick, M. PARJOUET Christophe, conseillers municipaux.

Etaients absents et avaient donné pouvoir :

Mme Anita DANGIN à Mme GRANGIER Françoise
M. DEROZIERES Jean-Luc à M. RENARD Régis
M. MERX Jean-Pierre à M. MAITRE Pierre Frédéric
Mme WOJTYNA Lucienne à Mme BOCQUET Evelyne
M. PIRES Emidio à Mme BAUDIN Claudine
Mme VERVISCH Karine à M. BORDE Philippe
M. VERGEOT Denis à Mme COLLIN Maryse
Mme MONNE Carmen à Mme AUGUSTE Claudette

Etait absent :

M. ABRANTES Rui-Manuel

N°1: DISPOSITIF EN FAVEUR DES BOURGS STRUCTURANTS EN MILIEU RURAL
Rapporteur : Monsieur BORDE

Par délibération, en date du 12 décembre 2017, la ville a sollicité le dispositif du Conseil régional Grand Est en faveur des bourgs structurants en milieu rural, pour la requalification et l'embellissement de l'entrée de ville.

Ce dispositif nécessite que soit réalisé un diagnostic territorial mettant en exergue les faiblesses et potentialités du territoire, les enjeux principaux, les fonctions de centralité encore existantes et les problématiques de revitalisation du bourg.

A cette fin, par délibération du 3 avril 2018, le conseil municipal a sollicité l'accompagnement du service Connaissance des Territoires et Planification de la DDT de l'Aube afin de réaliser le diagnostic nécessaire au dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural.

Le diagnostic a été réalisé et est composé de trois parties comprenant :

- Un Diagnostic Territorial (Partie I)
- Un Scénario de revitalisation du centre bourg (Partie II)
- Un Etat récapitulatif des Fiches actions (Partie III).

Compte tenu de ses éléments et de la présentation faite à l'assemblée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme COLLIN Maryse)

- **APPROUVE l'étude diagnostic et la stratégie établies par le service Connaissance des Territoires et Planification de la DDT de l'Aube,**
- **APPROUVE les projets tels que décrits dans les 26 fiches actions présentées.**
- **SOLLICITE les aides de la Région Grand Est par le biais du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

N°2: CONSTRUCTION DU POLE CINEMATOGRAPHIQUE ET DE LOISIRS – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : Monsieur BORDE

Dans le souhait de développer l'attractivité culturelle de Bar-sur-Aube et de son centre-ville, le conseil municipal a décidé, le 12 février 2019, l'acquisition de l'espace 18, avenue du général Leclerc d'une superficie bâtie de 1480 m² sur un terrain de 3819 m² afin de procéder à l'aménagement d'un nouveau pôle cinématographique et de loisirs.

Dans le cadre de la poursuite cette démarche, une consultation a été lancée pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé d'assister la ville tout au long de l'opération et notamment pour :

- les études de programmation
- la préparation du choix du maître d'œuvre par le biais d'une procédure adaptée,
- la signature et gestion du marché de maîtrise d'œuvre,
- la préparation du choix du contrôleur technique, du coordonnateur sécurité et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître de l'ouvrage, signature et gestion des marchés,
- la constitution et dépôt des dossiers de demande de subventions (appels de fonds)
- la préparation du choix puis signature et gestion du contrat d'assurance dommages ouvrage,
- la préparation du choix des entreprises et fournisseurs,
- la signature et gestion des contrats de travaux et fournitures, suivi du chantier, réception des travaux,
- la gestion financière et comptable de l'opération,
- la gestion administrative,
- les éventuelles actions en justice

Et d'une manière générale, tous les actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

Après analyse des candidatures et des offres, la proposition de la SIABA (Société Immobilière d'aménagement de l'aube) est la mieux disante pour un montant d'honoraires de 2.796 % du montant HT des Travaux soit 69 900 Euros HT sur la base de 2 500 000 Euros de travaux HT.

Considérant l'avis favorable de la commission cadre de vie, urbanisme, travaux et réseaux, réunie le 27 mars 2019,

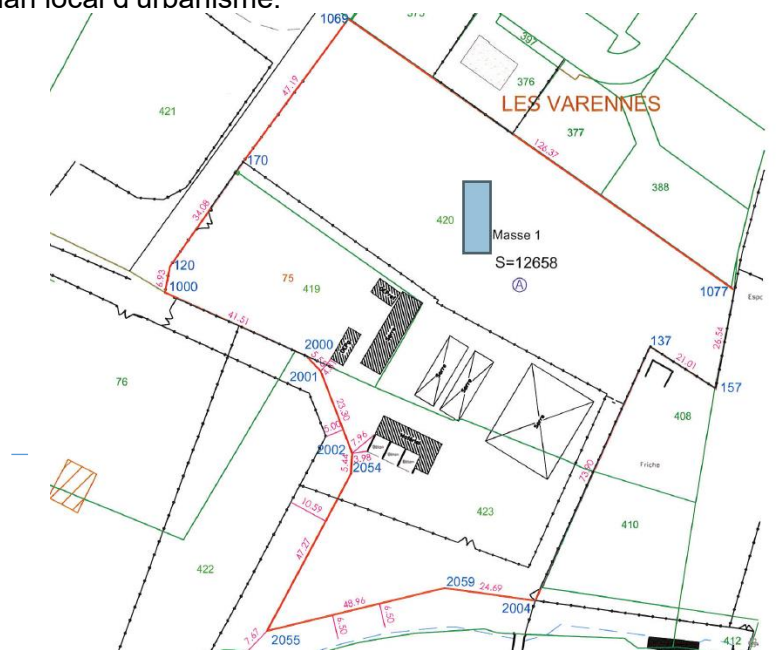
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CONFIER l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'ensemble de l'opération de construction du pôle cinématographique et de loisirs à la SIABA pour un montant d'honoraires de 2.796 % du montant HT des Travaux soit 69 900 Euros HT sur la base de 2 500 000 Euros de travaux HT.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

N°3: VENTE DE TERRAINS

Rapporteur : Monsieur BORDE

La ville de Bar-sur-Aube est propriétaire d'un ensemble de parcelles situé entre la rue Pasteur et le village vacances « Roulotte de Champagne »- cadastrées AN 419-420-423 classées en zone UC au plan local d'urbanisme.



Cet ensemble de parcelles représente 12 658 m² et est pour partie occupé par les anciennes serres municipales.

Le Groupe CLC FINANCE sis 78, avenue du Général De Gaulle à DIGOIN représenté par Claude Louis CARRIGNAN, nous a fait part de son intention de se porter acquéreur de ces terrains afin d'agrandir le village de champagne.

Cette vente pourrait être définitivement réalisée sur la base de 7 Euros par m².

Considérant l'avis des domaines 2019-10033V0303 en date du 26 mars 2019,

Sous réserve de l'avis de la commission des finances en date du 4 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la vente au Groupe CLC FINANCE des parcelles AN 419-420-423 de 12 658 m² au prix de 7€ le m²,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et notamment l'acte notarié à intervenir.**

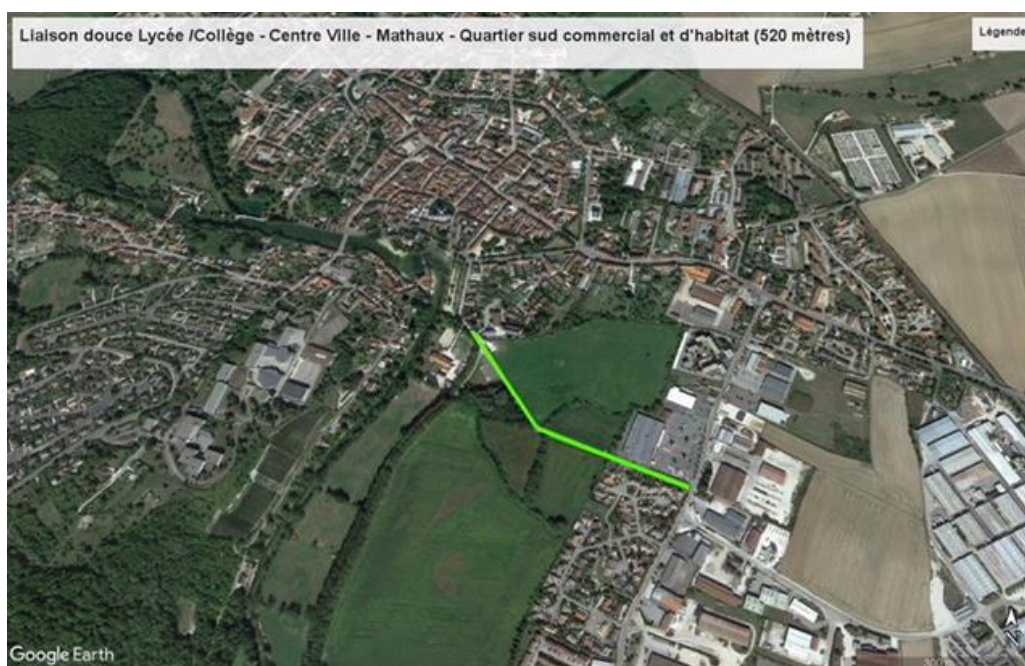
N°4: REHABILITATION DU CHEMINEMENT DOUX DE LIAISON MATHAUX - QUARTIERS SUD

Rapporteur : Monsieur BORDE

Le conseil municipal a approuvé le diagnostic et les fiches actions établies dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural.

Le projet consiste dans la réhabilitation et l'adaptation du chemin existant (520 m) reliant le quartier sud commercial et d'habitat réparti autour de la rue Louis Desprez vers le centre-ville, ses écoles et la cité scolaire Gaston Bachelard (Collège et Lycée), en une voie douce partagée Vélos / piétons. Cette voie douce évitera aux piétons / vélos de longer les rues encombrées de voitures et camions provenant de l'usine Aube Bedding.

Cette voie reliera à terme les quartiers est et nord via la voie « verte » douce qui longera l'Aube et le parc de la Gravière.



Ces travaux ont fait l'objet d'une fiche action n° n°4 -1- 4 lors du diagnostic réalisé par la DDT dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural.

Le coût de ces travaux est estimé à 82 000 € HT et serait financé de la manière suivante :

Etat	:	32 800 Euros (40%)
Région	:	24 600 Euros (30%)

Fonds Propres : 24 600 Euros (30%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fiche action n°4 -1- 4 du diagnostic réalisé par la DDT dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural,
- **DECIDE** la réalisation de ces travaux pour un montant estimé de 82 000 € HT et autoriser Monsieur la maire à signer les documents et marchés y afférents,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat et de la région les subventions correspondantes à hauteur de 40 et 30%.

N°5: REHABILITATION DES CHEMINEMENTS DOUX (ALLEES ET ESCALIERS PIETONS) AU TRAVERS DU QUARTIER SAINTE GERMAINE

Rapporteur : Monsieur BORDE

Le conseil municipal a approuvé le diagnostic et les fiches actions établies dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural.

Le projet consiste dans la réhabilitation et l'adaptation du chemin et escaliers existants permettant de gravir le bas de la colline saint Germaine au travers du quartier Sainte Germaine. Ce cheminement par escaliers et plateau de repos relie en voie douce piétonnière, le centre ville au quartier de la Croisette et la cité scolaire Gaston Bachelard via le Pont d'Aube



Ces travaux ont fait l'objet d'une fiche action n°4-1-3 lors du diagnostic réalisé par la DDT dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural.

Le montant de ces travaux est estimé à 90 000 € HT et serait financé de la manière suivante :

Etat : 36 000 Euros (40%)
Région : 27 000 Euros (30%)
Fonds Propres : 27 000 Euros (30%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fiche action n° 4-1-3 du diagnostic réalisé par la DDT dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural,
- **DECIDE** la réalisation de ces travaux pour un montant estimé de 90 000 € HT et autoriser Monsieur le maire à signer les documents et marchés y afférents,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat et de la région les subventions correspondantes à hauteur de 40 et 30%.

N°6 : CREATION D'UN LIEU DE RENCONTRE INTERGENERATIONNEL PAYSAGER ET EMBELLISSEMENT DU QUARTIER DE LA CROISSETTE

Rapporteur : Monsieur BORDE

Le conseil municipal a approuvé le diagnostic et les fiches actions établies dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural.

Le quartier de la Croisette aménagé il y a plus de 40 ans est constitué uniquement de voiries surdimensionnées.

Les habitants sont demandeurs depuis de nombreuses années d'espaces conviviaux de rencontres, de repos, de jeux pour enfants et adultes.

Le projet consiste à aménager un tel espace en lieu et place d'un carrefour en enrobés surdimensionné d'environ 1000 m². Cet espace largement végétalisé deviendra un lieu naturel de rencontre, de croisement des habitants et des générations.



Ces travaux ont fait l'objet d'une fiche action n° 2-2-2 lors du diagnostic réalisé par la DDT dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural.

Le montant de ces travaux est estimé à 70000 € HT et serait financé de la manière suivante :

Etat: 28 000 Euros (40%)
Région : 21 000 Euros (30%)
Fonds Propres : 21 000 Euros (30%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fiche action n° 2-2-2 du diagnostic réalisé par la DDT dans le cadre du dispositif en faveur des bourgs structurants en milieu rural,
- **DECIDE** la réalisation de ces travaux pour un montant estimé de 70 000 € HT et autoriser Monsieur le maire à signer les documents et marchés y afférents,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat et de la région les subventions correspondantes à hauteur de 40 et 30%.